



Bain froid d'austérité ? NON MERCI ! Financer l'augmentation du point d'indice en baissant le thermostat? NON MERCI !

Toulouse, le 05 décembre 2022

Bien avant la vague de froid actuel, lors du CHSCT de l'UT2J du 14 septembre 2022, la CGT a alerté la direction sur les inégalités d'accès des personnels à des conditions dignes de travail. Le ridicule ne tue pas : le SNPTES a déclaré lors de la séance que 19 degrés était une température parfaitement acceptable et qu'on pouvait même facilement s'adapter à une température inférieure. Selon le SNPTES, on peut parfaitement être en simple chemise sans chauffage avec la fenêtre entrouverte, c'est une question d'adaptation si l'on avait vécu les premières années de sa vie dans le froid...

Fixer une température unique pour tous les personnels est un non-sens : la grande majorité des personnels BIATSS, astreints à leur poste sur des horaires journaliers complets et dans des situations d'immobilité, souffrent plus du froid que les personnels enseignants, créant des situations d'inégalité. La pyramide des âges n'est pas non plus prise en compte par ce « dispositif » destiné uniquement à faire des économies.

La CGT exige le respect des normes légales fixées par l'INRS en la matière :

Tableau 5.4: Indications de températures intérieures recommandées pour le confort d'hiver pour différentes activités professionnelles (adapté de E. Grandjean. Précis d'ergonomie).

Type d'activité	Dépense énergétique en W/m ² *	Température de la pièce en °C
Travail mental statique	70	21
Travail manuel léger, assis ou debout	93 - 116	18 - 19
Travail manuel pénible, debout	200	17
Travail très pénible	> 230	15 - 16

* Watt par mètre carré de peau

Tableau 5.5: Valeurs recommandées par la norme NF EN ISO 7730 pour des activités sédentaires ou légères.

Il s'agit de valeurs admissibles si la température moyenne de rayonnement* est égale à la température de l'air, pour un isolement vestimentaire de 1 clo en hiver et 0,5 clo** en été et pour une hygrométrie relative de 50 %.

Activité (W/m ²)	Température d'air (°C)		Vitesse moyenne de l'air à ne pas dépasser au poste de travail (m/s)	
	Été (saison de refroidissement)	Hiver (saison de chauffage)	Été (saison de refroidissement)	Hiver (saison de chauffage)
Sédentaire 70	24,5 ± 1,5	22,0 ± 2,0	0,20	0,15
Légère 93	23,0 ± 2,0	19,0 ± 3,0	0,20	0,15

* La température moyenne de rayonnement correspond à la température uniforme d'une enceinte noire théorique dans laquelle un occupant échangerait la même quantité de chaleur rayonnante que dans l'enceinte réelle non uniforme (définition de la norme NF EN ISO 13731). La température moyenne de rayonnement se mesure fréquemment au moyen d'un thermomètre à globe noir.

** Le clo est une unité utilisée pour qualifier l'isolement thermique vestimentaire. Un clo correspond à 0,155 °C.m²/W (sous-vêtements à manches et jambes courtes, chemise, pantalon, veste, chaussettes, chaussures) et permet de garder un sujet assis dans une situation confortable (T° de l'air = 21°C, vitesse de l'air = 0,1 m/s).

Alertée sur ce problème par la CGT lors du CHSCT, la direction qui souhaitait « éviter le recours intempestif aux radiateurs électriques individuels », a affirmé qu'il n'y aurait pas de chasse aux

secretariat@cgt-utm.net

<http://cgt.fercsup.net/cgt-ferc-sup/je-me-syndique>

radiateurs d'appoint. Le non-sens écologique de cette décision paradoxale est patent, notamment pour le campus du Mirail : le chauffage y dépend d'une énergie renouvelable (réseau de chaleur urbain) mais les radiateurs d'appoint énergivores seraient tolérés dans certaines situations.

La CGT demande à la direction : comment compte-t-elle évaluer les situations où le chauffage d'appoint est toléré ou celles où il ne l'est pas ? Faut-il attendre les doigts gourds ou que se manifestent des pathologies liées au froid ? Afin d'éviter le gaspillage, la CGT demande à ce que la température demeure fixée au seuil de confort préconisé par les normes internationales et l'INRS. Si la direction souhaite imposer une baisse du thermostat, une évaluation des risques professionnels est préalablement nécessaire. Or, celle-ci n'a nullement été réalisée !

Le dernier avatar de cette politique : le « plan de sobriété énergétique », dont la présidence de l'UT2J se réjouit cyniquement qu'il va permettre de compenser le déficit des moyens à l'université. Des économies arrivant à point nommé puisque le gouvernement a décidé que les universités financeraient sur leurs propres deniers l'augmentation du point d'indice annoncé en grande pompe en septembre !

En effet, Bercy a demandé aux établissements d'assumer cette dépense seuls, sans rallonge budgétaire pour l'année 2022. Cette mesure inique oblige les établissements à faire des économies sur les dos des agent·es au prix d'une dégradation du fonctionnement des services et des laboratoires. Cette charge supplémentaire portant sur 6 mois s'évalue à 250 millions d'€ en 2022, alors que les établissements sont déjà saignés par des années d'austérité.

La CGT a envoyé plusieurs courriers au ministre de la fonction publique Monsieur Guerini à ce sujet, lui demandant de corriger au plus vite cette injustice qui place les fonctionnaires de l'ESR au niveau de sous-fonctionnaires de l'État. Prétextant l'autonomie des universités, l'État s'exonère de l'augmentation de la prise en charge des salaires de ses agent·es !

La baisse du thermostat intervient au même moment que les universités ont décidé de retarder la mise en paiement de la partie C3 du Régime Indemnitaire de Prime des Enseignant·es Chercheur·ses. Initialement budgétée pour être versée rétroactivement à partir du 1er janvier 2022, l'indemnité ne sera versée qu'à partir du 01 octobre. Une économie estimée à 200 millions d'€, tout cela pour financer la ridicule augmentation du point d'indice.

Conclusion : vous aurez peut-être certaines primes mais certains personnels devront souffrir du froid en silence !

Le gouvernement Macron reste sourd aux demandes de la société civile. Après des années d'inaction climatique et de retard accumulé sur des chantiers fondamentaux de l'écologie, le gouvernement rejette sa responsabilité sur les citoyen·nes. Comme dans les années 70, le gouvernement ne fait rien pour éviter la catastrophe et, au contraire, nous fait croire sous couvert de crise écologique l'augmentation des profits et des rémunérations des plus riches.

La CGT rappelle que la crise climatique n'est plus une hypothèse mais une urgence face à laquelle il faut faire face et a déjà déposé [25 propositions concrètes](#) pour transformer le modèle productiviste actuel. La CGT FERC-Sup demande depuis des années à ce que l'État réinvestisse massivement dans le patrimoine de l'ESR. L'exploitation des ressources publiques par les grands conglomérats est patente dans notre université où Vinci par l'intermédiaire de Miralis, continue à faire d'énormes profits sur le dos des personnels et des étudiant·es.

secretariat@cgt-utm.net •

<http://cgt.fercsup.net/cgt-ferc-sup/je-me-syndique>